

*Production de gaz renouvelable
avec un biodigester dans la
région de Fianarantsoa
à Madagascar.*



ACTIONS EXTÉRIEURES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SOMMAIRE

Page 1

EnR

> Coopération décentralisée :
20 ans d'aide au développement

Page 2

Économie

> La fin délicate des boucliers tarifaires
> Europe : les nouveaux circuits du gaz

Page 3

Actualités du Sigeif

> Zones d'accélération EnR :
le Sigeif informe ses élus
> Mise en service de la 7^e station
de Sigeif Mobilités à Saint-Denis
> Première en IDF : pose d'une canalisation
en polyéthylène certifié biosourcé
> Intervention de Sigeif Mobilités
au sommet de l'axe Seine

Page 4

Le saviez-vous ?

> La sobriété énergétique s'invite au bureau
> Biogaz : le Gouvernement veut accélérer
> Le tri des biodéchets va entrer en vigueur
> Europe : réforme du marché de
l'électricité
> Éolien : rapport de la Cour des comptes
> Fonds chaleur de l'Ademe : une enveloppe
en hausse
> EnR : les équipementiers à la peine
> Un test d'effacement diffus avec Linky ?

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : 20 ANS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Depuis deux décennies, le Sigeif contribue à financer des programmes d'aide au développement à l'étranger, intégrant la production d'énergies renouvelables.

Dès 2004, le Sigeif a souhaité accompagner des programmes à la fois variés et pragmatiques relevant de l'action extérieure des collectivités territoriales autrefois connue sous le nom de coopération décentralisée : il s'agit souvent de projets, à l'échelle d'un village, pour permettre l'accès à l'énergie, à la santé ou à l'enseignement scolaire... Ils peuvent favoriser un partenariat avec d'autres collectivités pour contribuer à des projets globaux, comme l'arrivée de l'eau potable grâce à l'énergie renouvelable, ou faire face à des situations d'urgence, comme récemment au Liban ou en Ukraine. En 2004, le Sigeif participait à deux premiers projets, l'un pour améliorer l'approvisionnement en eau d'un village du Niger, l'autre pour sauvegarder des manuscrits anciens en Mauritanie. Depuis, 59 projets ont été réalisés dans 17 pays, faisant du Syndicat un acteur significatif de l'aide au développement.

UN DISPOSITIF D'AIDE RECONNU PAR LA LOI

Ce dispositif a été reconnu par la loi du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, qui en fait une compétence à part entière des collectivités. Auparavant, un amendement du sénateur Xavier Pintat, président de la FNCCR, à la loi Oudin-Santini (2005) avait élargi le soutien d'actions menées à l'étranger, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, à celui de la distribution publique d'électricité et de gaz, à hauteur maximale de 1 %

de leurs budgets de fonctionnement (article L. 1115-1-1 du CGCT). Ce « 1 % énergie » et la loi « Thiollière » ont donc ouvert la voie à la définition d'une politique d'aide au développement dans les collectivités, telle que l'ont alors souhaitée les élus du Sigeif.

UN CADRE D'INTERVENTION PRÉCIS ET AMBITIEUX

Les grandes lignes de cette politique s'appuient sur une volonté (des projets concrets portés dans des pays historiquement proches de la France) et un principe de sécurisations technique et financière, par l'établissement d'un partenariat avec une association de droit français. Cette association est d'abord entendue par les quinze membres de la commission de coopération décentralisée du Sigeif, et son financement est ensuite soumis à l'approbation du comité syndical. Enfin, le Sigeif veille scrupuleusement à inscrire chaque projet dans le long terme, par un mode de gestion adapté, regroupant opérateurs et usagers, ou encore la formation des acteurs, population comprise, et le financement de la maintenance des équipements.

UN SOUTIEN PRAGMATIQUE VISANT DES OPÉRATIONS À LONG TERME

Après deux décennies, c'est d'abord la variété et le pragmatisme des programmes définis qui s'imposent : opérations d'électrification à destination des enfants

••• Suite de l'article de la page 1

des écoles en Haïti, des patients d'un hôpital malgache, des familles et de PME au Burkina-Faso, au Niger, ou encore des paysans laotiens...

Par-delà la distribution électrique, le Sigeif a aussi appuyé des projets thermiques et photovoltaïques, en Arménie récemment, ou d'accès au biogaz (biodigesteurs domestiques à Madagascar) qui améliore sensiblement la qualité de vie des familles. Au Burkina Faso, plusieurs opérations innovantes ont pu être soutenues : « installation d'un forage solaire », pompage solaire pour une adduction d'eau potable ou encore installation d'une motopompe, témoignant de l'adéquation de chaque projet au contexte local.

AGIR EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES GRANDS SYNDICATS URBAINS

Pour mieux répondre aux besoins des populations, les collectivités peuvent construire des actions communes. Ainsi, au Vietnam, le Sigeif a financé le volet électrique des programmes hydrauliques pluriannuels du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif). Le Sigeif peut aussi se mobiliser face à des situations exceptionnelles, comme, par exemple, en Ukraine pour le rétablissement d'infrastructures en mars 2022, ou au Liban en 2020. La plupart de ces opérations requièrent des financements faibles, de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'euros, mais que leur encadrement strict rend parfaitement opérationnels. C'est aussi là que réside le principe de la coopération : accompagner dans d'autres continents un transfert de compétences indispensables au développement et à l'autonomie.

LA FIN DÉLICATE DES BOUCLERS TARIFAIRES

Est-il possible de mettre fin aux « boucliers tarifaires » alors que les marchés de l'énergie restent tendus ? D'un point de vue budgétaire, la réponse est peu évidente, à l'image des appels répétés du Gouvernement aux pétroliers pour tempérer le plus possible le prix de l'essence. D'un point de vue politique, le sujet des factures de gaz et d'électricité reste sensible. D'où une approche en deux temps : fin 2023, le bouclier tarifaire du gaz devrait disparaître, pour les consommateurs individuels ou les logements collectifs. Il est pour l'heure « en sommeil », du fait de la relative accalmie des prix dans les marchés gaziers.

En revanche, le bouclier électrique devrait être prolongé d'un an, jusque fin 2024, avec une extinction progressive, par application de plusieurs augmentations du prix des TRV, la prochaine attendue en janvier devant être de l'ordre de 10 %. Mais le coût de ces mesures mises en place en 2022 est élevé. Aussi, le projet de loi de finances 2024 pourrait-il acter la prolongation des taxes sur les « superprofits des pétroliers » et sur les producteurs d'électricité, qui devaient disparaître à la fin de l'année, tout comme le bouclier tarifaire...



GAZ Europe : les nouveaux circuits du gaz

En publiant les chiffres-clés de l'énergie, le ministère de la Transition énergétique a mis en évidence la réorganisation complète des circuits d'approvisionnement de la France en gaz naturel.

Depuis l'invasion de l'Ukraine en février 2022, notre pays et l'Union européenne ont entrepris de redéfinir complètement et dans l'urgence ces circuits pour se passer du gaz russe, qui représentait 40 % des importations. Il a fallu à la fois diversifier les sources d'approvisionnement, en faisant appel à divers pays exportateurs, et les circuits, en privilégiant le GNL. Une « activité hors norme » : en 2022, les quatre terminaux méthaniens français (Dunkerque, Montoir-de-Bretagne et les deux de Fos-sur-Mer) ont constaté une hausse de plus de 100 % des approvisionnements en GNL, pour faire face aux risques de pénurie et remplir les capacités de stockage. Depuis, un nouveau terminal, *Cape Ann*, a été mis en service au Havre afin de « diversifier nos points d'approvisionnement et renforcer notre résilience », selon les mots du Gouvernement, précisant qu'il s'agit d'une « installation temporaire ». En effet, porté par TotalEnergies, *Cape Ann* est un terminal flottant qui doit stationner au Havre pendant cinq ans.

GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ : DÉVELOPPEMENT DES TERMINAUX MÉTHANIENS EN EUROPE



Source : présentation de Vincent Moury (délégué général GIIGNL), 11/2022

Et, paradoxe français, il accueillera beaucoup de gaz de schiste venu des États-Unis, désormais notre premier fournisseur de GNL (25 % des entrées brutes), devant la Norvège, l'Algérie, le Qatar, les Pays-Bas, le Nigeria...

DANS L'URGENCE, L'EUROPE S'ÉQUIPE DE TERMINAUX FLOTTANTS

Le cas français n'est pas isolé. De fait, toute l'Europe a augmenté ses importations de gaz et tente d'accroître au plus vite ses capacités d'accueil. Partout, de nouveaux terminaux méthaniens ont été créés. Hier point d'aboutissement des réseaux de gaz, la Croatie entend inverser les flux, en se dotant d'un terminal sur l'île de Krk, pour approvisionner ses voisins. Même logique en Grèce, où le terminal d'Alexandroupolis devrait, dès décembre prochain, assurer la totalité des besoins grecs et 80 % de ceux des pays voisins (Bulgarie, Macédoine...). D'autres initiatives en ce sens ont été lancées. La Pologne, l'Italie, l'Espagne ont également acquis des navires-terminaux flottants, tandis que la Finlande et l'Estonie envisagent d'en louer un. Très dépendante du gaz russe, même l'Allemagne a dû se résigner à relancer en urgence ses projets de terminaux méthaniens, surtout après le sabotage des pipelines géants Nord Stream 1 et 2 (septembre 2022). À Wilhelmshaven, près de Brême, un terminal a été inauguré fin 2022. Un deuxième pourrait être opérationnel cet hiver, tandis que deux autres le seraient en 2026.

LES PROJETS ENTERRÉS REFONT SURFACE

Les pays qui le peuvent accroissent les capacités d'accueil existantes, comme au Portugal, où le port de Sines devrait doubler les siennes d'ici fin 2024. Tandis que de nouveaux circuits se mettent en place, d'autres redeviennent d'actualité. Au Danemark, le chantier du gazoduc « *Baltic Pipe* » entre la Norvège et la Pologne a redémarré après avoir été longtemps suspendu. Et d'autres projets nécessitant des chantiers de long terme sortent des cartons : amélioration des connexions gazières entre la France et l'Espagne, pour favoriser l'importation de gaz d'Algérie, infrastructures pour profiter des importants gisements de gaz de l'est de la Méditerranée (au large d'Israël et de Chypre)... Le défi consistera à sécuriser des approvisionnements à prix raisonnables. Ce qui n'a rien d'évident, car l'Europe, pour répondre à ses objectifs climatiques, entend diminuer progressivement sa consommation de gaz fossile, lorsque les pays producteurs souhaitent écouler leur production dans la durée.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Zones d'accélération EnR : le Sigeif informe ses élus

Accompagner les collectivités dans le verdissement de leur offre d'énergie pour développer l'autonomie énergétique de l'Île-de-France.

Selon les dispositions de la loi accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) de mars 2023, les communes sont tenues de définir leurs zones d'accélération (ZA) EnR d'ici le 31 décembre 2023.

La Commission consultative paritaire du Sigeif a été réunie, et un webinaire a été organisé par le Syndicat afin d'informer les élus de ses communes membres sur les procédures et le calendrier à respecter. Ces deux initiatives ont été présentées en partenariat avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), et complétées avec l'intervention de l'institut Paris Région (IPR).

Les élus ont bénéficié de recommandations pour la définition de leurs ZA : suivre la démarche EnR'Choix pour les zones « chaleur renouvelable », pour les EnR électriques, maximiser le photovoltaïque sur les toitures et les ombrières ainsi que l'éolien dans les zones favorables.

Pour la méthanisation, prioriser la définition des zones favorables pour les méthaniseurs « collectifs » ou « industriels ». De plus, il est recommandé d'être en cohérence avec le plan climat-air-énergie territorial de son EPCI. Des sites comme France Chaleur urbaine ou encore MonPotentielSolaire sont disponibles pour accompagner les collectivités dans leurs démarches.

Mise en service de la 7^e station de Sigeif Mobilités à Saint-Denis

La nouvelle station publique multi-énergies exclusivement bio-GNC a été mise en service le 7 juillet 2023.



Située à proximité de la Nationale 1, la station dispose de deux pistes d'avitaillement pouvant accueillir des véhicules d'une longueur inférieure à 10 m.

« Cette station se situe le long d'un axe très circulant et dans un environnement urbain particulièrement dense. Cette infrastructure, de par son emplacement, offre aux acteurs du tissu économique local une solution particulièrement intéressante, aux plans économique et environnemental », souligne Jean-Jacques Guillet, président du Conseil d'administration de Sigeif Mobilités.

Le groupe Endesa a été retenu pour en assurer l'exploitation. Cette station s'inscrit dans la continuité de la volonté de la Sem du Sigeif de construire un réseau de dix stations multi-énergies dans les prochaines années et de distribuer 100 % de bio-GNC, aujourd'hui produit localement dans le département de la Seine-et-Marne pour l'équipement de Saint-Denis.

Ce nouvel équipement rejoint les six autres stations publiques déjà en service : Réau (77), Coudray-Montceaux (91), Wissous (91), Gennevilliers (92), Noisy-le-Grand (93), Bonneuil-sur-Marne (94).

GAZ

PREMIÈRE EN IDF : POSE D'UNE CANALISATION EN POLYÉTHYLÈNE CERTIFIÉ BIOSOURCÉ



Cette canalisation, d'une longueur de 45 m, a été posée le lundi 23 octobre 2023 sur un chantier de renouvellement d'une canalisation en fonte ductile à Saint-Maur-des-Fossés (94), en présence de Sylvain Berrios, maire de la ville, de Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, et de Bertrand de Singly, directeur clients territoires IDF de GRDF.

Le polyéthylène certifié biosourcé est un matériau innovant, produit en Isère à partir de résidus de la transformation de bois qui proviennent notamment d'industries papetières finlandaises. Ces déchets végétaux sont transformés en bio-naphta puis en bio-éthylène. L'impact environnemental du polyéthylène certifié biosourcé est moindre, du fait de l'origine végétale de la matière première.

La canalisation certifiée biosourcée possède les mêmes caractéristiques techniques que celle en polyéthylène existante (flexibles et inoxydables). Elle répond également aux plus hautes exigences de sécurité. La matière renouvelable suit le même parcours industriel de transformation que dans le cas de la matière fossile garantissant des propriétés identiques : résistance, longévité et recyclabilité.

GNV

INTERVENTION DE SIGEIF MOBILITÉS AU SOMMET DE L'AXE SEINE

Lors du sommet de l'Axe Seine, Réza Meralli, le directeur général de Sigeif Mobilités, Sem du Sigeif, a présenté la logistique envisagée autour de la future unité Biométhanisation du Sigeif et du Syctom, dans le port de Gennevilliers.

La table ronde logistique et mobilité a permis de souligner la viabilité économique et technique de la filière GNV/ bio-GNV et de présenter les sept stations de Sigeif Mobilités, qui évitent l'émission de 20 000 t de CO₂ par an.



La sobriété énergétique s'invite au bureau

La sobriété s'impose à tous, estime le Gouvernement, qui a dévoilé plusieurs pistes pour inciter les Français à adopter des comportements moins énergivores. Les grandes entreprises devront élaborer des plans sobriété et revoir leurs modes d'organisation (télétravail, incitation à rouler moins vite ou à recourir à l'usage du vélo...). Les commerces et les petites entreprises devront réduire les plages de luminosité des vitrines (une heure avant et après l'activité au maximum). Dans les entreprises, ces premières mesures s'inscrivent dans une évolution structurante, après deux années de flambée des prix. Exemple : Andros, qui vient de créer un poste de planificateur de la politique énergie, pour accompagner « la transition technique et un changement de modèle ».



Biogaz : le Gouvernement veut accélérer

Le développement du biogaz, première EnR en avance sur l'actuelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit encore être accéléré, estime la ministre de l'Énergie, qui souhaite « doubler le rythme d'installations de nouvelles capacités » chaque année. Elle croit possible de passer de 13 TWh de biométhane injectés dans les réseaux à 50 TWh. Le développement de la filière passe aussi par la valorisation du tarif d'achat, désormais effectuée deux fois par an. L'année 2024 devrait représenter un tournant, avec l'entrée en vigueur de l'obligation pour les particuliers de trier leurs biodéchets, augmentant significativement les volumes drainés vers les méthaniseurs.



Europe : réforme du marché de l'électricité

L'accord signé par les 27 ministres de l'Énergie européens le 17 octobre, était attendu. Trois grands objectifs ont été fixés : protection des consommateurs, accompagnement des investissements dans les énergies renouvelables, renforcement de la compétitivité industrielle. Plusieurs avancées sont notables : d'une part, les États sont autorisés à maintenir des dispositifs de type « bouclier tarifaire » pour protéger les consommateurs. De l'autre, la fixation du prix de l'électricité dépendra davantage de contrats à long terme (PPA, contrats pour différence [CFD]), associant producteurs et consommateurs industriels ou directement l'État. Un léger flou persiste vis-à-vis du nucléaire existant : l'accès aux CFD sera facultatif, alors qu'il sera obligatoire pour les futures centrales et les renouvelables. Et, surtout, le prix de référence de ces contrats sera encadré par la Commission. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a récemment rendu un rapport dans lequel elle évalue le coût de production de l'électricité nucléaire à 60,7 euros/MWh, grand carénage inclus. Selon le ministère de la Transition écologique, le prix de référence serait proche de ce niveau. Un autre accord pose question, au regard de la lutte contre le changement climatique : la possibilité pour les États dépendants du charbon de continuer à soutenir les centrales existantes jusqu'en 2028 au nom de la sécurité d'approvisionnement.



Le tri des biodéchets va entrer en vigueur

C'est imminent : le tri à la source des biodéchets sera effectif dès l'année prochaine pour les ménages (à charge pour les collectivités de mettre en place les dispositifs nécessaires), mais aussi les administrations, les entreprises et les petits professionnels (restaurateurs, notamment). Du côté des collectivités, on anticipe une montée en puissance progressive en misant sur la méthanisation et les compostages individuel ou collectif, les points d'apport collectif, voire le porte à porte. Ces mesures auront un coût qui semble pour l'instant insuffisamment soutenu par l'État, le fonds vert des biodéchets de l'Ademe étant plafonné à 10 euros par habitant.



Éolien : rapport de la Cour des comptes

À son tour, la Cour des comptes constate que la France est en retard sur ses objectifs de développement de l'éolien. Les capacités du parc plafonnent, en effet, à 20,9 GW, soit 80 % de l'objectif fixé par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Seul pays européen à ne pas remplir ses objectifs, la France est tenue d'acquiescer des « droits statistiques » à d'autres pays, pour un coût de l'ordre de 500 millions d'euros par an, déplore la Cour, qui pointe dans ce rapport les difficultés : très fortes restrictions territoriales (avec « les servitudes réglementaires (...) seulement 20 % du territoire sont disponibles »), délais d'instruction plus longs qu'ailleurs, coordination interministérielle insatisfaisante, absence d'études sur l'économie des parcs éoliens... Elle plaide pour un pilotage unifié de l'État, notamment dans la perspective de créer une cinquantaine de parcs éoliens en mer d'ici 2050.



Fonds chaleur de l'Ademe : une enveloppe en hausse

L'explosion des prix de l'énergie, et notamment du gaz, se traduit par une accélération des projets de réseaux de chaleur portés par les collectivités. Le potentiel est immense puisque ces réseaux représentent à peine 5 % de la chaleur produite en France et que les ressources abondent (géothermie, biomasse...). En 2022, 522 millions d'euros de subventions (+ 50 %, par rapport à 2021) ont été versés. Pour répondre à cet engouement, le fonds chaleur de l'Ademe passera à 800 millions d'euros dès 2024. Il a plus que doublé depuis 2019 (300 millions d'euros) mais reste encore insuffisant pour répondre à toutes les demandes.

À savoir : en Île-de-France, le Sigeif accompagne vos projets de chaleur renouvelable. chaleur-renouvelable@sigeif.fr



EnR : les équipementiers à la peine

Paradoxe : alors que les prix de marché sont au plus haut, les équipementiers sont en difficulté. Dans l'éolien en mer, sous l'effet conjoint de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, certains boudent les appels d'offres, voire s'en retirent, estimant ne plus pouvoir fournir l'électricité au prix négocié. À l'inverse, dans le photovoltaïque, la concurrence de la Chine tire les prix vers le bas, mettant les fabricants européens dans une situation parfois critique, à l'image de Norwegian Crystals, qui a déposé le bilan fin août.



Un test d'effacement diffus avec Linky ?

Quelque 200 000 foyers, informés à l'avance, pourraient voir leur puissance réduite cet hiver durant quelques heures (par exemple, de 6 à 3 kVA), afin de pallier une tension extrême du réseau. Le compteur Linky permet en effet de moduler à distance la puissance allouée aux logements. Une telle mesure compléterait celle des coupures programmées (industrie, grandes surfaces...), envisagée l'hiver dernier mais non mise en œuvre, en raison de la douceur des températures.

RéseauxÉnergie

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France 64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris
Tél. 01 44 13 92 44

Directeur de la publication :

Serge Carbonnelle

Réalisation : Sigeif

ISSN 1293-1721

Dépôt légal : 4^e trimestre 2023

www.sigeif.fr

Crédits photos :

p. 1, 3 : DR Sigeif

p. 2 : Shutterstock



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

